



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

TOME 2 – Le Programme d'actions

juillet 2016



Tome 2 - Le Programme d'actions

Le Tome I décrit le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze comme riche d'une histoire mouvementée, et révèle un patrimoine exceptionnel et unique.

A la suite du Tome 1, le Tome 2 constitue la partie opérationnelle de l'Opération Grand Site, dite «Programme d'actions 2016-2020».

L'Opération Grand Site est bâtie autour de la notion de résilience pour surmonter les bouleversements causés par la mise en eau. Elle s'attache à préserver et valoriser les cœurs de site en organisant et maîtrisant la fréquentation qui en a découlé (Obj1), et à tisser des liens en accompagnant les porteurs de projet locaux dans leur prise en compte des enjeux du site classé (Obj2).

Parallèlement, l'Opération Grand Site prépare l'avenir au travers d'un projet de territoire valorisant les patrimoines agricole et géologique, à l'échelle du grand paysage (Obj3).

Gouvernance

La gestion du Grand Site requiert une gouvernance solide et pérenne. Cette gouvernance est assurée depuis 2005 par la structure du Syndicat mixte de gestion du Salagou. Le Syndicat est constitué du Département de l'Hérault, et de trois communautés de communes : le Clermontois, le Lodévois et Larzac et le Grand Orb.

Au travers d'une prise de décision collective, le Syndicat, a favorisé depuis sa création, une compréhension mutuelle des enjeux et la cohérence des interventions sur le site classé.

Progressivement le Syndicat porte en direct des actions d'accueil du public, de gestion et d'entretien des paysages.

Pilotant l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte est la structure habilitée à déposer le dossier de candidature au label « Grand Site de France », et administrera ce label.

Objectif 1 : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable

Deux cœurs de site, vitrines du Grand Site - les berges du lac du Salagou et le cirque de Mourèze - concentrent plus de 90% des visiteurs. La fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs leur fait subir une forte pression.

Dix ans après la création du Syndicat mixte (2005-2015), la fréquentation motorisée dans les cœurs de site a été pacifiée : stationnement sauvage pratiquement maîtrisé, signalétique harmonisée.

Cependant, les infrastructures d'accueil, construites dans les années 1970 et 1980, sont dégradées et constituent des points noirs paysagers. Les structures d'accueil du public sont hétérogènes. L'Opération Grand Site en distingue trois niveaux :

- Trois pôles très équipés avec bâtiments d'accueil permanents : les deux pôles des berges (Clermont l'Hérault et les Vailhès) et le pôle de Mourèze. Ils constituent des portes d'entrée du Grand Site et des points de fixation des visiteurs. La requalification des trois pôles constitue la grande priorité de l'Opération Grand Site.
- Des plages intermédiaires sur les berges avec des structures d'accueil saisonnier
- Des zones naturelles restées sauvages sans équipement d'accueil

Le Département est propriétaire des berges du lac, la commune de Mourèze propriétaire d'une grande partie du pôle de Mourèze. Ces conditions donnent une marge de manœuvre à l'intervention publique.

La fréquentation reste concentrée en juillet et en août. L'Opération Grand Site cherchera à répartir l'afflux de visiteurs dans l'espace et dans le temps. Les berges du lac, les villages et les villes-portes du Grand Site fonctionnent plutôt en autonomie. Avec la naissance du lac, les villages ont été coupés les uns des autres. L'enjeu est de réfléchir autrement les déplacements pour décentrer les visiteurs des berges du lac et du cirque de Mourèze en les orientant vers les villages, de relier les villages entre eux, le lac du Salagou et le cirque de Mourèze, par une mobilité douce.

Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Les acteurs locaux - habitants, porteurs de projets, collectivités - intègrent peu à peu les enjeux du site classé. Le Grand Site continuera à accompagner ces acteurs pour donner les clés du site classé, et faire évoluer l'image d'un site protégé vers un Grand Site générateur d'initiatives locales innovantes.

Pour les visiteurs, l'enjeu est de faire évoluer un positionnement « détente et pleine nature », centré sur la baignade et le pique-nique l'été au bord du lac, vers une image patrimoniale, en lien avec l'histoire du lieu et ses habitants.

Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

L'intégration sur le territoire de plusieurs politiques publiques – paysage, urbanisme, agriculture, biodiversité – coordonnées par le Grand Site, est un gage de réussite de l'Opération Grand Site.

Au-delà des deux cœurs de site, la richesse patrimoniale du site classé à l'échelle du grand paysage est aussi agricole et géologique, dont une pépite paléontologique. Agriculture et géologie se marient et s'entremêlent : les produits agricoles tirent leur saveur de la qualité des sols. En retour, les troupeaux ouvrent les milieux. Les sols travaillés par les viticulteurs façonnent les paysages. L'agriculture maintient lisible les grandes formations géologiques.




A l'échelle européenne, le Grand Site a été désigné zone «Natura 2000» pour la richesse de sa biodiversité. Les contrats avec les agriculteurs favorisent une agriculture de haute qualité, et une conversion progressive vers la production biologique. Une agriculture d'excellence promue par des circuits courts, et la valorisation du patrimoine géologique forment le socle d'un véritable projet de développement économique et culturel, générateur de retombées économiques et d'emplois locaux.

Périmètre

Une des singularités du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze réside dans la concordance exacte du périmètre du Grand Site et du périmètre du site classé. 97% du territoire est en site classé, 3% en site inscrit. Quatorze communes sont concernées. Des extensions de périmètre sont à l'étude.

Sommaire des fiches actions

Les actions présentées en sont à des stades d'avancement différents




-  Les actions signalées par le code vert sont entamées depuis 10 ans. Elles constituent le socle. Elles sont nécessaires à la mise en valeur du site classé. Il s'agit de les pérenniser.
-  Les actions signalées par un code bleu ont été étudiées et chiffrées. L'Opération Grand Site.2016-2020 verra la réalisation d'une première phase de travaux.
-  D'autres actions, signalées en code orange relèvent de la prospective pour préparer l'avenir. Elles sont à concevoir au travers de concertation et de nouvelles études.

Gouvernance



-  *Coordonner, concerter, gérer [Gouv]* p.12

Objectif 1. Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable




1- Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

-  *Des patrouilles équestre et VTT pour faire respecter un code de conduite [Obj1 – Fa01]* p.16
-  *Entretien des espaces naturels des berges du lac [Obj1 – Fa02]* p.19
-  *Entretien la qualité paysagère du cirque de Mourèze [Obj1 – Fa03]* p.22







2-Requalifier les infrastructures d'accueil

-  *Requalifier les pôles de Clermont l'Hérault, des Vailhès et de Mourèze [Obj1 – Fa04, Fa05, Fa06]* p.24
-  *Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes [Obj1 – Fa07]* p.33

3- Décentrer la fréquentation des cœurs de site



-  *Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable [Obj1 – Fa08]* p.35
-  *Promouvoir les itinéraires de vélo de route autour du lac [Obj1 – Fa09]* p.37
-  *Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture [Obj1 – Fa10]* p.40

Objectif 2. Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

-  *Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante [Obj2 – Fa01]* p.44
-  *Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé [Obj2 – Fa02]* p.46
-  *Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation [Obj2 – Fa03]* p.48
-  *Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles [Obj2 – Fa04]* p.51
-  *Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre [Obj2 – Fa05]* p.53
-  *Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site [Obj2 – Fa06]* p.55

Objectif 3. Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

1- Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles

-  *Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts [Obj3 – Fa01]* p.58
-  *Vers un vignoble du Grand Site [Obj3 – Fa02]* p.60

2- Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

-  *Sauvegarder la dalle de la Lieude [Obj3 – Fa03]* p.63

Périmètre

-  *Etendre le site classé sur la commune du Puech [Périm – Fa01]* p.66
-  *Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site [Périm – Fa02]* p.68

Lecture du projet en fonction du degré d'avancement des fiches actions

Fiches actions « socles », à pérenniser

Coordonner, concerter, gérer [Gouv]

Des patrouilles équestre et VTT pour faire respecter un code de conduite [Obj1 – Fa01]

Entretien des espaces naturels des berges du lac [Obj1 – Fa02]

Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation [Obj2 – Fa03]

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site [Obj2 – Fa05]

Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts [Obj3 – Fa01]

Fiches actions prioritaires dans le cadre de cette Opération Grand Site 2016-2020 Etudes réalisées, travaux à lancer

Entretien de la qualité paysagère du cirque de Mourèze [Obj1 – Fa03]

Requalifier les pôles de Clermont l'Hérault, des Vailhès et de Mourèze [Obj1 – Fa04, Fa05, Fa06]

Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes [Obj1 – Fa07]

Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et de Lodève au lac par un aménagement cyclable [Obj1 – Fa08]

Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante [Obj2 – Fa01]

Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé [Obj2 – Fa02]

Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles [Obj2 – Fa 04]

Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre [Obj2 – Fa 05]

Vers un vignoble du Grand Site [Obj3 – Fa02]

Etendre le site classé sur la commune du Puech [Périm – Fa01]

Fiches actions prospectives – pour dessiner l'avenir

Promouvoir les itinéraires de vélo de route autour du lac [Obj1 – Fa09]

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture [Obj1 – Fa10]

Sauvegarder la dalle de la Lieude [Obj3 – Fa03]

Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site [Périm – Fa02]

Le montage opérationnel (phasages, répartition des maîtrises d'ouvrage, des coûts de fonctionnement et d'investissements 2016-2020) est présenté dans le tableau récapitulatif p.8 et 9.

Loi montagne

Du fait qu'une partie de la commune d'Octon (le hameau de Saint-Martin-des-Combes) soit en loi montagne, l'ensemble du plan d'eau du Salagou est situé en zone de montagne.

En conséquence, en application de l'article L.145-5 du code de l'urbanisme, les rives du plan d'eau sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive. Y sont interdits toutes constructions, installations et routes nouvelles.

Des exceptions peuvent être admises :

- Bâtiments agricoles
- Constructions et aménagements d'accueil et de sécurité pour la pratique de la baignade, des sports nautiques, de la promenade ou de la randonnée.
- Un équipement culturel dont l'objet est directement lié au caractère lacustre des lieux

Les extensions de constructions existantes sont autorisées (dans la limite de 30%).

L'utilisation et l'extension de bâtiments existants seront privilégiées, et le cas échéant, l'implantation de bâtiments saisonniers liés à la pratique de la baignade, des sports nautiques, etc. pourra être envisagée, dans la mesure où ces derniers participent à l'amélioration de la gestion des flux touristiques et de la qualité du paysage.

Le SCOT abordera, à la bonne échelle, cette question de la loi montagne sur le périmètre du Grand Site. En effet, La loi montagne précise que le SCOT (ou PLU) *via* une étude spécifique, "*peut justifier en fonction des spécificités locales qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection de terres agricoles, pastorales et forestière et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et la protection contre les risques naturels*" (L122-7 du code de l'urbanisme). Cette étude est soumise pour avis à la CDPENAF avec accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Tableau récapitulatif Opération Grand Site 2016-2020

Etudes
 Travaux
 Fonctionnement- Animation / entretien

Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	2010-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel Investissement	Coût fonctionnement
Gouvernance									
Coordonner –Concerter – Gérer	SMGS								300 000 €/ an
Objectif 1 – Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable									
Fa01-Des patrouilles équestre et vtt pour faire respecter un code de conduite	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) SMGS Agents assermentés CC du Clermontais – Police Municipale – Gendarmeries Campagne de communication Département								55 000 € / an (patrouilles) Cout campagne de sensibilisation à définir
Fa02-Entretien les espaces naturels des berges du lac	Entretien des équipements - Mises à l'eau, parkings, barrières, glissières Département								Une mission d'entretien spécifique Coût annuel à définir
	Signalétique Département							Fournitures et poses signalétique 10 000 € / an	
	Nettoyage des berges Ordures Ménagères (bacs gris) Communautés de communes Collecte des déchets résiduels (papiers gras, cannettes...) Département/SMGS								Coût compris dans le budget global O.M des communautés de communes Location toilettes sèches : 10 000 € / an Collecte des déchets résiduels : 30 000 € / an
	Génie végétal Plantes Invasives : faucardage 2 pôles Commune Clermont / ComCom Lodévois et Larzac Entretien Ripisylve Département								18 000 € / an
Fa03-Entretien la qualité paysagère du cirque de Mourèze	Coupe des pins ComCom Clermontais							200 000 €	Entretien en régie équipe espaces verts ComCom Clermontais
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	Camping et aire de c-cars Privé (DSP) Maison de site MO à définir Espaces et bâtiments publics (Parkings, cheminements, base de plein air, halle aux manifestations) MO à définir							Camping 1 300 000 € Maison de site : 1 500 000 € Espaces publics - 1 000 000 €	Pris en charge par l'investisseur privé Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût et M.O de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa05-Requalifier le pôle de la baie des Vailhès	Camping et aire de c-cars MO ComCom Lodévois et Larzac Espaces et bâtiments publics (parkings, plage, bâtiments d'accueil, Base nautique) Programme à compléter MO à définir : Comcom Lodévois et Larzac / Département							A définir selon études	Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût et M.O de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa06-Requalifier le pôle de Mourèze	Maison de site Communauté de communes du Clermontais Parkings Commune de Mourèze/ Départements							330 000 € A définir	Coût fonctionnement annuel (lié au bâtiment : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût entretien à définir
Fa07-Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes	SMGS / CAUE Prestataires privés							Entre 20 et 100 000 €	15 000 €
Fa08-Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Clermont l'Hérault - Travaux Département Piste cyclable de Lodève - Etude Département							1 800 000 €	Coût entretien à définir Coût étude pour liaison Lodève à définir
Fa09-Promouvoir les itinéraires de vélo de route autour du lac	Travaux Département Entretien réseau Routier et dépendances vertes Département/ ComCom : répartition des rôles à définir							Coût à définir Voie partagée : entre 5 000 et 10 000 € / km Chaussidou : entre 50 000 et 80 000 € / km	Coût études à définir Entretien : Plan de gestion du réseau routier et de ses dépendances vertes : cout à définir
Fa10-Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture	Valorisation des points de vue Volet routier : Département - Mobilier : collIT locales							15 000 € / panorama	Coût à définir

Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	2010-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel Investissement	Coût fonctionnement annuel
Objectif 2 – Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés									
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	PLU Commune de Celles							70 000 €	
	Raccordement en eau potable Celles / Mas de Riri SIEL							300 000 €	
	Station d'épuration Commune de Celles							450 000 €	
	Etude juridique statut propriété des habitations Communauté de Commune du Lodévois et Larzac								Coût à définir
	Maison des entreprises Commune de Celles							200 000 €	
	Nouvelle implantation du parking visiteurs et lien piétonnier M.O Département							300 000 € Coût à préciser selon étude	
	Réseaux enfouissement eaux, assainissement, électricité, télécom SIEL – France Télécom - Hérault Energie - Commune de Celles							Coût à définir selon étude	
	Réhabilitation des maisons Privés et collectivité								
Fa02-Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé	Communes							théâtre verdure de Liausson : 430 000 € Coût salle polyvalente Octon : à définir Coût salle polyvalente Mourèze : 300 000 € Parking résidents Mourèze : 100 000€	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Architecte-Conseil SMGS/CAUE								2500 € / an
Fa04-Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles	M.O Département								
Fa05-Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier piétonnier	MO ComCom Grand Orb / CDRP							Coût à définir	
Fa06-Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	SMGS								Edition supports pédagogiques / site internet 60 000 € sur 4 ans
Objectif 3- Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques									
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	SMGS							A définir en 2016	A définir en 2016
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site	SMGS								45 000 € / an
Fa03-Sauvegarder la dalle de La Lieude	Acquisition foncière de la dalle Etude scientifique M.O à définir								
Périmètre									
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	Etat								
Fa02-Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site	SMGS								10 000 €

Gouvernance



Gouv Coordonner, concerter, gérer le Grand Site



Orientations

Des particularités du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze exigent une gouvernance forte :

- Un site classé à cheval sur trois EPCI
- Le Département de l'Hérault premier propriétaire foncier du site (berges du lac). A ce titre, le Département détient plus de la moitié des voix au sein du Syndicat mixte
- Un site vivant qui inclut sept villages sur 14 communes
- Un périmètre entièrement classé crée une forte exigence de partenariat entre élus et services de l'Etat

Animer un dispositif de gouvernance entre collectivités membres et communes, avec l'Etat

Chaque collectivité désigne ses représentants au Syndicat mixte.

Sur la base des orientations prises en bureau, les délégués communautaires et conseillers départementaux animent des débats au sein de leur propre communauté de communes et du Département. Le Syndicat mixte reste en lien permanent avec les maires des 14 communes membres, au travers d'une « conférence des maires ».

Le Syndicat mixte co-décide avec l'Etat au sein du Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site. C'est la structure habilitée à déposer la candidature « Grand Site de France » et à administrer ce label.

Le Syndicat mixte a mis en place depuis 2010 un observatoire de la fréquentation, des patrimoines et de l'esprit des lieux.

Animer un dispositif de concertation permanente avec les acteurs locaux autour des paysages du Salagou et du cirque de Mourèze

Aux côtés de l'Etat, le Syndicat mixte accompagne chaque maître d'ouvrage pour que le paysage et l'esprit des lieux soient au cœur des conceptions de projet. L'Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze met en avant le fil directeur de « la résilience », ou comment retrouver une cohérence autour d'un nouveau paysage lacustre.

Depuis sa création en 2005, le Syndicat mixte a constitué une communauté de travail de 150 à 200 personnes qu'il rassemble et met en lien, *via* commissions et groupes de travail.

L'originalité du dispositif de cette communauté de travail est de se retrouver p « travaux pratiques » lors de chantiers bénévoles : arrachage de plantes invasives, débroussaillage, ateliers paysage sur l'esprit des lieux. La mobilisation des habitants et des visiteurs passe également par l'organisation d'évènements fédérateurs autour du paysage vivant.

Intervenir en direct pour maintenir la qualité des paysages

Le Syndicat porte directement certaines missions de maintien de la qualité des paysages :

- Des patrouilles de terrain pour l'accueil du public, pour le respect du code de conduite par les usagers, veille sur les dégradations
- Collecte manuelle des déchets résiduels sur les berges du Salagou
- Conseil architectural pour les projets de construction et réhabilitation
- Animation agricole via la démarche Natura 2000 : contrats avec les agriculteurs pour diminuer les herbicides dans les vignes, promotion de techniques viticoles alternatives à l'utilisation d'herbicides, contrats pour la ré-ouverture de nouveaux parcours pour les troupeaux, et l'entretien de haies,
- Réouverture et entretien des milieux : localisation de nouvelles terres en friche à pâturer pour les éleveurs, écobuage de zones embroussaillées,
- Préservation du patrimoine géologique et bâti : recensement des patrimoines, chantiers bénévoles de restauration de patrimoine...
- Sorties de découverte patrimoniale

Outils de référence

Statuts du Syndicat mixte - 2009, révision en 2016

Liste des élus membres du comité syndical

Composition de l'équipe - organigramme

Résultat attendu en 2020

En 2020, outre son rôle de coordination des interventions sur le site classé, le Syndicat mixte assure en direct des missions de gestion, d'entretien et de requalification qui préservent un territoire vivant, valorise les paysages en répondant aux attentes des habitants.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS Département Communautés de communes Clermontais, Lodévois et Larzac, Grand Orb	Communes Habitants et acteurs locaux	300 000 € / an

1 Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable



Obj1 Des patrouilles équestre et VTT pour Fa01 faire respecter un code de conduite

Orientations

Depuis dix ans, le Syndicat mixte et ses partenaires ont posé comme premier principe de maintenir **une bande de tranquillité** le long des berges, libérée des voitures. **Une capacité de charge** fixée à 400 000 visiteurs par an limite le nombre de véhicules pouvant être accueillis simultanément. Des parkings ont été supprimés, des aires d'accueil de camping-cars créées en recul des berges, accolées aux campings.

La bande de tranquillité est peu matérialisée, le deuxième principe est de privilégier **la présence humaine** sur le terrain. Des patrouilles accueillent les visiteurs et les sensibilisent aux règles du code de conduite, signalé sur chaque parking. Le cas échéant, la patrouille fait appel aux agents assermentés pour verbaliser.

Le code de conduite a pour objectif d'inviter le visiteur à respecter le Grand Site. En voici les principes partagés:

- Stationnons seulement sur les parkings indiqués.
- Après 22h, garons-nous uniquement sur les aires de stationnement de nuit. Utilisons l'aire de vidange du Bosc, d'Octon et celle des rives de Clermont l'Hérault.
- Contemplons les roselières à distance, respectons la quiétude du site, des oiseaux sensibles au dérangement y vivent.
- Respectons les récoltes.
- Rempportons et trions nos déchets.
- En cas d'incendie, des canadais écopent l'eau du lac, regagnons les berges lorsque l'alerte sonore retentit.
- Un herbier aquatique envahissant, le lagarosiphon se développe sur les berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il menace la biodiversité et gêne les activités nautiques. Pour ralentir sa propagation, évitons de le couper, de le disperser, de l'exporter
- Tenir son chien en laisse
- Pas de circulation des véhicules à moteur hors routes (motos, quads,...)
- Pas de feu
- Camping interdit, bivouac toléré
- Pas de bateaux à moteur thermique
- En dehors des plages surveillées, les visiteurs se baignent à leurs risques et périls

Actions

Pérenniser la patrouille pour faire respecter le code de conduite

- Maintien et extension de la patrouille du Grand Site à l'année. En avant saison (avril/mai): préparation de la saison, veille de terrain sur les dégradations, accueil et orientation des visiteurs,
- La patrouille VTT n'a pas été financée en 2016. Reprise de la patrouille VTT en renfort en saison estivale
- Evaluation du code de conduite – Observatoire de la Fréquentation – Analyse des comptages des véhicules

La patrouille offre au grand public une image positive de l'implication et la gestion active du site menée par l'ensemble des membres du Grand Site : département, communautés de communes, communes.

Mettre en réseau sur les berges les acteurs locaux

- Agents assermentés - Police municipale, ONCFS, gendarmerie, garde-champêtre, en renfort de la patrouille
- Techniciens de terrain : collecte des ordures ménagères, pompiers,
- Professionnels de l'accueil touristique : offices de Tourisme, prestataires de tourisme

Diffuser le code de conduite

- Pose de panneaux sur les parkings (villages et cœurs de site)
- Dépliant d'accueil du Grand Site
- Dépliants d'accueil spécifiques pour les camping-caristes « En camping-cars dans le Grand Site »
- Faux PV
- Intervention sur les sites internet, les blogs
- Campagnes de communication / sensibilisation : usagers, écoles...
- Réunions...

Evaluer le dispositif de gestion de la fréquentation

- Mise en place d'un observatoire de la fréquentation depuis 2009
- Comptages
- Evaluation du dispositif : analyse de la fréquentation: évolution du stationnement sauvage, du stationnement de camping-cars...

Outils de référence

Code de conduite

Bilans des saisons estivales 2011 à 2015

Phasage

Patrouille équestre depuis 2007.

Code de conduite depuis 2010

Patrouille VTT depuis 2011

Cette action est à pérenniser.

Résultat attendu en 2020

En 2020, les patrouilles du Grand Site ont été pérennisées. D'avril à fin septembre, elles bénéficient du renfort d'agents assermentés pour faire respecter le code de conduite.

La coopération des agents, l'intégration paysagère des parkings des berges, la collaboration de prestataires de tourisme sur les berges permettent la baisse des dégradations, le maintien du recul des voitures des espaces naturels, et garantissent la qualité des paysages, augmentant ainsi le service rendu à la population locale et aux visiteurs.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS	Etat Département Communautés de communes Communes Agents assermentés – Police municipale, ONCFS, gendarmerie Services techniques des collectivités O.T, prestataires de tourisme des berges	55 000 € / an



Obj1 **Entretenir les espaces naturels des** Fa02 **berges du lac**

Orientations

La forte fréquentation des berges est synonyme de dégradations importantes des équipements.

Le Département et les collectivités locales collaborent pour garantir l'entretien du site. L'enjeu dans un site multi-acteurs est d'articuler les rôles de chacun pour un dispositif d'entretien réactif et homogène. Le Syndicat mixte du Grand Site coordonne les interventions.

Actions

Entretien des équipements

Dans le respect du site :

Remise à niveau des parkings, chemins d'accès, dispositifs de contention des véhicules et mises à l'eau

Remise à niveau / fourniture / pose des équipements de bord de route (glissières...)

Signalétique

Le Département remet chaque année à niveau, avant la saison, la signalétique sur les parkings et un dispositif de signalisation des activités économiques sur les routes départementales (SIL) hors agglomération.

Panneaux d'information : réparation, fourniture, pose

- Entretien des panneaux d'accueil et comportementaux sur les parkings et la propriété départementale quand ils sont dégradés ou obsolètes
- Actualisation du dispositif de micro-signalétique routière harmonisée (SIL) sur les routes départementales hors agglomération

Les communautés des communes

- pose de la signalétique (micro-SIL) dans les villages et d'une signalétique saisonnière.
- Veille et dépose de la signalétique sauvage

Nettoyage des berges

Ordures ménagères

Les communautés de communes assurent la collecte motorisée des ordures ménagères (bacs gris).

- Zones et cadences adaptées à la saisonnalité de la fréquentation
- Plan de communication et pédagogie auprès des habitants : gestion des encombrants, tri des déchets

Déchets résiduels

Le Département complète ce dispositif par un ramassage à la main des déchets résiduels (papiers gras, cannettes...) hors bacs gris. La mission est confiée au Syndicat mixte.

- Zones et cadences adaptées à la saisonnalité de la fréquentation

La mise en place de toilettes sèches et de colonnes de tri des déchets est limitée aux zones équipées avec bâtiments d'accueil et présence humaine.

Végétal

Lutte contre les plantes invasives

- Lagarosiphon: prestation de faucardage dans les deux pôles, chantiers bénévoles d'arrachage sur les plages intermédiaires
- Jussie
- Cactus *opuntia rosea* : deux chantiers d'arrachage manuel par an

Lutte contre la fermeture végétale

- Sur les berges : intervention à définir selon étude
- Sur les bords de route: travaux effectués par le Département dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage et DFCl (lutte incendie), patrouille estival, fauchage

Coordination des interventions

La coordination des acteurs pour une intervention harmonisée et cohérente est assurée par le Syndicat mixte

- Suivi terrain avec la patrouille : faire remonter les besoins : concertation avec la communauté de travail (Département, communautés de communes, élus locaux, services de l'Etat - DREAL, ABF, DDTM-acteurs privés, associatifs et usagers) : faire valider les propositions de travaux
- Gestion de la saisonnalité : ouverture/fermeture barrières, etc...

Outils de référence

Entretien des parkings, chemins d'accès et mises à l'eau

Stratégie foncière du Département - mai 2013

Collecte des déchets

Bilans des saisons estivales 2011 à 2015

Cahier des charges mission de collecte des déchets résiduels SMGS - 2016

Signalétique

Schéma de la signalétique - gamme signalétique du site classé du Salagou SMGS - 2009

Génie végétal

Plan quinquennal de contrôle des plantes invasives aquatiques Département - 2014

Rapports annuels – lutte contre les plantes invasives - SMGS

Rapports de mission journées arrachage du cactus - ONCFS

Résultat attendu en 2020

En 2020, le site est maintenu propre. La qualité paysagère (équipements et zones naturelles) des berges est maintenue.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Entretien des équipements Département	Etat Département de l'Hérault Communautés de communes Communes	Coût annuel à définir
Signalétique Département Communautés de communes		10 000 € / an
Collecte des déchets Collecte des O.M Communautés de communes Collecte des déchets résiduels Département / SMGS		Coût de collecte des O.M compris dans le budget global O.M des communautés de communes Collecte des déchets résiduels : 30 000 € / an
Plantes invasives : faucardage pôles Commune Clermont Communauté de Communes Lodévois et Larzac Département		18 000 € / an
Location toilettes Communautés de communes		10 000€/an
Coordination SMGS		Un poste cadre A à mi temps



Obj1 Entretien la qualité paysagère du Fa03 cirque de Mourèze



Orientations

Le cirque est propriété communale. Pour répondre aux menaces de fermeture des perspectives paysagères, de disparition des milieux naturels ouverts et du risque d'incendie pour le village, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé une première phase de coupe de pins du cœur du cirque, sur cinq hectares test en 2013 et 2015.

Actions

Poursuivre l'opération de coupe des pins en passant à l'échelle de 30 hectares en cœur de cirque

- Débroussaillage mécanique des secteurs de végétation et coupe des pins sélectionnés. Les résidus de coupe et de débroussaillage sont laissés sur site
- Extension du débroussaillage à des zones de pénétration piétonne à proximité

Entretien

- La Communauté de communes du Clermontais confie l'entretien – coupe des repousses - en prestation (le meilleur dispositif d'entretien, le pâturage par troupeaux de chèvres, est interdit par le régime forestier).

Outils de référence

Etude de faisabilité et rapports de mission de l'ONF 2014-2015
Avis favorable Commission des Sites –nov 2013

Phasage

Montage d'un dossier de contrat non agricole Natura 2000, en 2016
Travaux coupe de pins 2017- 2018
Entretien annuel par la Communauté de communes du Clermontais

Résultat attendu en 2020

En 2020, 30 hectares de pins sont coupés en cœur du cirque de Mourèze lui redonnant l'aspect minéral singulier qui en fait toute la particularité.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Communauté de communes du Clermontais	Commune de Mourèze Etat	200 000 € Entretien L'opération peut être financée par un contrat Natura 2000



Obj1 Requalifier le pôle de Clermont

Fa04 l'Hérault



Orientations

La requalification des bâtiments d'accueil a pour enjeux :

- d'améliorer la qualité paysagère des deux cœurs de site en réhabilitant des infrastructures existantes dégradées
- d'améliorer la qualité de l'accueil : hygiène, confort, information, animation - en particulier par une offre de découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux
- d'engendrer des retombées économiques locales par un allongement de la saison et une montée en gamme des prestations

La réhabilitation sera organisée autour de deux fonctions :

- un bâtiment d'accueil du public et un bâtiment lié aux activités nautiques. La perspective d'une mobilisation plus importante de l'eau du lac du Salagou en saison estivale exige que les réhabilitations intègrent la variation du niveau d'eau et prévoient l'adaptabilité des équipements.
- un espace naturel entretenu et dégagé des voitures.

Actions

Dans le respect du site :

Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et les déplacements sur le pôle

- Requalification de l'entrée de site
- Extension de la bande de tranquillité en bordure du lac : recul des parkings, déplacement de l'actuelle voie d'accès motorisée à la base de plein air
- Accès en mobilité douce : arrêt de bus en entrée de site, voie verte depuis la ville de Clermont l'Hérault, accès transport en commun
- Liaison piétonne entre les plages et la base de plein air
- Entretien des nouveaux équipements

Regrouper les bâtiments publics

- Regroupement des services au sein d'un bâtiment central existant : une maison de site (accueil, brasserie-restauration, activités de pleine nature dont location VTT, toilettes, découverte patrimoniale)
- Démolition et relocalisation de la halle dédiée aux regroupements associatifs
- Intervention sur la base de plein air : compte tenu des incertitudes liées au niveau de l'eau, le programme devra être affiné

Requalifier le camping

- Réduction du nombre d'emplacements, dont principalement la suppression de 66 emplacements en partie haute
- Reprise de la zone d'entrée avec intégration d'un parking actuellement à l'extérieur du camping
- Maintien d'un espace groupe dédié aux jeunes (en toile - pas de gîte de groupe en dur)
- Maintien du campotel sans investissement lourd, avec abandon possible à terme selon devenir commercial
- Création d'une aire de service pour les camping-cars

Entretenir les équipements et les espaces verts

- Maintien de la propreté : déchets, toilettes, conteneurs de tri des déchets...
- Contrôle des plantes aquatiques invasives - lagarosiphon
- Entretien et réparation des équipements

Animer le pôle

- Plage surveillée
- Appels à projets pour de nouvelles activités innovantes
- Mise en réseau des acteurs
- Accueil, gestion des événementiels

Outils de référence

Programme « Aménagement du pôle touristique de Clermont l'Hérault », commune de Clermont l'Hérault, par le bureau d'études Sycomore - 2012

Avis du Ministère - juillet 2012

Etude économique - MLV camping Clermont l'Hérault - février 2014

Etude de scénarios de gestion du réservoir du Salagou – B.E Stucky France – Département février 2010

Modification de la gestion du barrage du Salagou – Evaluation complémentaire des impacts paysagers, économiques, et environnementaux sur le site classé – B.E Asconit – Département – étude en cours en mai 2016

Phasage

Pour le volet « **Requalifier le camping** », intégrant une « **Aire de camping-cars** » - M.O prestataire privé
2015 - Signature de la délégation de Service Public (DSP) de 20 ans 2015-2035 par la commune
2015-2016 - Etude de maîtrise d'œuvre
2017-2018 - Travaux par tranche

Pour le volet « **Espaces publics** » (parkings, cheminements, entrée de site, halle aux manifestations):
2019-Etude de maîtrise d'œuvre - M.O à définir
A partir de 2020 - Travaux et entretien (M.O à préciser) commune – communauté de communes – Département

Pour le volet « **Maison de site** » - maîtrise d'ouvrage à définir
2017-2018 - Etude de maîtrise d'œuvre
2019-2020 - Travaux

Pour le volet « **Base de plein air** » : maîtrise d'ouvrage et phasage à définir

Résultat attendu en 2020

En 2020, une première tranche de travaux a commencé. Les parkings sont reculés en retrait des berges, la halle d'accueil des associations locales est déplacée. Le camping est requalifié, intégrant une aire de services pour camping-cars. Une maison de site accueille et informe les visiteurs. Le pôle propose des services de toilettes publiques, d'information, d'hébergement et de restauration. Une aire de services accueille les camping-caristes.

En bordure sud du lac du Salagou, le pôle de Clermont l'Hérault offre aux visiteurs et habitants de la ville-porte de Clermont l'Hérault un vaste espace de détente et de convivialité dégagé des voitures, dignes des paysages du Grand Site.

Grand Site du Salagou et de Mourèze - Pôle de Clermont l'Hérault

Projet d'aménagement 2015-2020 - Espaces publics



Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel 2015-2020 (seule une partie des travaux sont réalisés)
<p>Volet – « Camping-Campotel et Aire de campings cars » M.O Commune de Clermont DSP à un partenaire privé – Holding New Aire</p>		<p>Travaux - 1 300 000 € Gestion/ entretien assurés par le prestataire privé</p>
<p>Volet « Espaces publics » M.O à définir : Commune de Clermont l'Hérault Communauté de communes du Clermontais Département de l'Hérault</p>	<p>Etat - Région – Pays / Europe (FEDER) Département Hérault Tourisme</p>	<p>Espaces publics – parkings, cheminements, entrée de site, halle aux manifestations : 1 000 000 € Cout annuel de l'entretien des équipements et espaces verts : à définir</p>
<p>Volet Maison de Site M.O à définir : Commune de Clermont l'Hérault Communauté de communes du Clermontais Département de l'Hérault SMGS</p>		<p>Maison de site : 1 500 000 €</p>



Obj1 Requalifier le pôle de la baie des Fa05 Vailhés



Orientations

La requalification des bâtiments d'accueil a pour enjeux :

- d'améliorer la qualité paysagère des deux cœurs de site en réhabilitant des infrastructures existantes dégradées
- d'améliorer la qualité de l'accueil : hygiène, confort, information, animation - en particulier par une offre de découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux
- d'engendrer des retombées économiques locales par un allongement de la saison et une montée en gamme des prestations

La réhabilitation sera organisée autour de deux fonctions :

- un bâtiment d'accueil du public et un bâtiment lié aux activités nautiques. La perspective d'une mobilisation plus importante de l'eau du lac du Salagou en saison estivale exige que les réhabilitations intègrent la variation du niveau d'eau et prévoient l'adaptabilité des équipements. Pour rappel, le parking de la baie des Vailhés constitue la zone déversante du barrage, permettant l'écoulement de l'eau en cas de crue extrême. Sa topographie ne peut donc être modifiée.
- un espace naturel entretenu et dégagé des voitures.

Actions

Dans le respect du site :

Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et les déplacements sur le pôle

- Liaison douce avec Lodève
- Accès transport en commun

Requalifier l'espace central

- Requalification de l'entrée de site
- Réduction et requalification du parking central
- Création d'un espace de rencontres : accueil, offre de services par des prestataires (restauration, loisirs...)
- Requalification de la plage et de ses abords

Réhabiliter ou transformer les bâtiments existants

- Déplacement de la base nautique vers l'est pour adapter les équipements nautiques (ponton) à un marnage plus important
- Transformation du bâtiment de l'ancienne base nautique
- Déplacement du garage à bateaux des particuliers

Entretenir les équipements et les espaces verts

- Maintien de la propreté : déchets, toilettes, conteneurs de tri des déchets...
- Contrôle des plantes aquatiques invasives - lagarosiphon
- Entretien et réparation des équipements

Animer le pôle

- Plage surveillée
- Appels à projets pour de nouvelles activités innovantes
- Mise en réseau des acteurs
- Accueil, gestion des événementiels

Améliorer la qualité de l'hébergement : camping intercommunal

- Requalification du camping
- Amélioration de l'aire de services pour les camping-cars

Outils de référence

Programme « Requalification de la baie des Vailhès - Communauté de commune du Lodévois et Larzac, par le bureau d'études Sycomore - 2012

Avis du Ministère - juillet 2012.

Etude économique - MLV camping Clermont l'Hérault - février 2014

Etude de scénarios de gestion du réservoir du Salagou – B.E Stucky France – Département - février 2010

Modification de la gestion du barrage du Salagou – Evaluation complémentaire des impacts paysagers, économiques, et environnementaux sur le site classé – B.E Asconit – Département – étude en cours en mai 2016

Phasage

La communauté de communes du Lodévois et Larzac est maître d'ouvrage pour les études, les maîtrises d'ouvrage Comcom / Département pour les travaux sont à définir.

Etude complémentaire pour préciser le programme - 2017

Concours de paysagistes architectes - 2018

Etude de maîtrise d'œuvre - 2019

Première tranche de travaux - 2020

Résultat attendu en 2020

En 2020, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a défini avec l'Etat les travaux à mener pour redonner une unité paysagère à un ensemble d'infrastructures dégradées, et lancer une première tranche de travaux.

Grand Site du Salagou et de Mourèze - Pôle des Vailhès
 Projet d'aménagement 2015-2020 - Espace central et rives du lac



Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût global prévisionnel 2015-2020 (tranche I des travaux)
La communauté de communes du Lodévois et Larzac est maître d'ouvrage pour les études		
2017 - Etude complémentaire pour préciser le programme	Communes de Celles et du Puech Département Hérault Tourisme	coût à définir
2018 - Concours de paysagistes architectes	Etat – Région – Europe (FEDER)	coût à définir
Pour les travaux, La / les M.O sont à préciser	La requalification du pôle de la baie des Vailhès a été retenue en 2015 par la Région dans le cadre de l'Appel à Projets des fonds FEDER « ATI », porté par le Pays Cœur Hérault	coût à définir
2019 - Etude de maîtrise d'œuvre		coût à définir
2020 - Première tranche de travaux		



Obj1 Requalifier le pôle de Mourèze

Fa06



Orientations

A la différence des pôles des rives du lac (les Vailhès et Clermont l'Hérault), le pôle de Mourèze est un lieu habité, puisqu'il est situé à l'entrée du village de Mourèze. La requalification a pour enjeux :

- d'améliorer la qualité paysagère du pôle de Mourèze en réhabilitant des infrastructures existantes dégradées
- d'améliorer la qualité de l'accueil : hygiène, confort, information, animation - en particulier par une offre de découverte des patrimoines et de l'esprit des lieux
- d'engendrer des retombées économiques locales par un allongement de la saison et une montée en gamme des prestations

Actions

Dans le respect du site :

Améliorer la capacité et la qualité de l'accueil des visiteurs à l'entrée Ouest du village

- Suppression du parking au nord de la route
- Réaménagement et agrandissement du parking au sud de la route – doublement de la capacité d'accueil de 50 à 100 places
- Intégration d'un espace d'accueil des bus : aire de retournement, ou principe de sens unique pour les bus avec aire d'arrêt au sud de la route
- Création d'un nouveau bâtiment d'accueil ; localisation à définir
- Extension du parking avec aire d'accueil et de services pour des camping-cars; localisation à définir

Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et les déplacements sur le pôle

- Cheminement piéton du parking est pour rejoindre le cirque et le village de Mourèze

Animer le pôle

- Mise en réseau des acteurs
- Accueil, gestion des événementiels

Outil de référence

Plan développement Mourèze par De Visu - 2010

Phase 2, programme d'aménagement par Temah - 2014

Etude hydraulique - Assainissement des eaux pluviales - B.E SERI, MO Commune de Mourèze - décembre 2015

Traversée de Mourèze - aménagement piétonnier - Département Hérault - APD - 2015

Phasage

Pour le volet « **Requalification des infrastructures d'accueil** »

Maison de site / O.T

M.O Communauté de communes du Clermontais – coût 300 000 €

2016 - Validation du programme

2017 - Maîtrise d'œuvre et dépôt de permis

2018 - Travaux

Pour le volet « **Parkings ouest** »

M.O commune de Mourèze – coût à définir

2017 - Maîtrise d'œuvre

2018 - Travaux

Pour le volet « **Cheminement piéton depuis le parking est** »

M.O Département de l'Hérault - coût à définir

2016 - Maîtrise d'œuvre

2017 - Travaux

Résultat attendu en 2020

En 2020, les visiteurs sont accueillis sur un parking intégré au paysage, dans un bâtiment d'information et de découverte de l'esprit des lieux, avec possibilité d'hébergement et de restauration dans le village. Des parkings partent des cheminements doux jusqu'au village et aux sentiers pédestres du cirque de Mourèze.

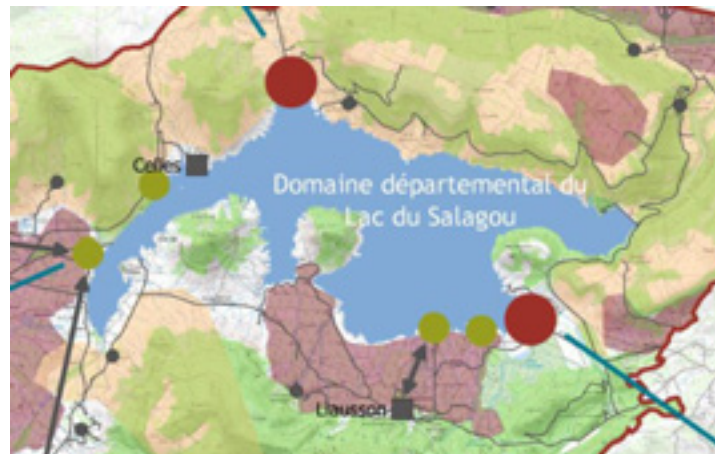
Grand Site du Salagou et de Mourèze - Pôle de Mourèze
Etat des lieux 2015





Maîtres d'ouvrage présentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût global prévisionnel (tranche I des travaux)
Département Communauté de communes du Clermontais Commune de Mourèze	Etat – Région – Europe (FEDER) Département Hérault Tourisme La requalification du pôle de Mourèze – Maison du cirque a été retenue en 2015 par la Région dans le cadre de l'Appel à Projets des fonds FEDER « ATI », porté par le Pays Cœur Hérault	Maison de site 2017 - Maîtrise d'œuvre – Communauté de communes du Clermontais – 30 000 € 2018 - Travaux Communauté de communes du Clermontais - 300 000 € Coût annuel fonctionnement à définir Parkings 2017 -Travaux - parkings est et cheminements – Département– coût à définir 2018 -Travaux - parkings ouest et cheminements – Commune de Mourèze – coût à définir coût annuel fonctionnement et entretien à définir



Obj1 Intégrer au paysage les structures d'accueil Fa07 saisonnières existantes



1- Les deux cœurs de site

-  Pôles d'accueil - forte fréquentation
-  Espace de convivialité - fréquentation intermédiaire

Orientations

Réparties autour du lac, six plages proposent des structures d'accueil saisonnières. En pleine saison, elles offrent aux habitants et aux visiteurs un espace propice à la rencontre, la convivialité dans des conditions plus intimistes que dans les trois pôles.

En 2015, la qualité paysagère des installations est inégale. L'Opération Grand Site mènera une dynamique d'intégration paysagère des bâtiments saisonniers.

L'offre de service est plutôt standardisée. Une dynamique d'appel à projets avec des cahiers des charges permettra de mieux adapter les services proposés aux caractères du site.

Actions

Cahier de recommandations paysagères pour les installations saisonnières

L'architecte conseil rencontre les prestataires et leurs architectes, les élus, dans le cadre de rendez-vous individuels et collectifs tenus sur les berges du lac. L'architecte conseil examine les intentions de projet et émet un ensemble de recommandations (avis, croquis...) consigné dans une fiche-avis que les pétitionnaires joignent à leur demande de permis.

Les recommandations pour chaque installation sont synthétisées pour former un complément à la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages et donner un cadre de référence pour les prestataires proposant une activité saisonnière sur les berges.

Travaux d'intégration paysagère

Travaux menés par les prestataires.

Accompagner les prestataires

Mettre en réseau, améliorer les conditions de travail, etc.

Outils de référence

Liste des installations saisonnières sur les berges
Conventions du Département aux collectivités locales
Conventions des collectivités aux prestataires saisonniers

Phasage

2017 – conception du projet, rédaction du cahier des charges, conventions
2018-2019 – accompagnement des prestataires par l'architecte conseil, et production d'un guide de recommandations

Résultat attendu en 2020

En 2020, un guide de recommandations pour les installations saisonnières sur les berges du Salagou, co-construit avec l'Etat donne « le ton ». Les porteurs de projet sont mieux orientés, la qualité des installations et des prestations est améliorée et plus en lien avec la qualité des paysages.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût global prévisionnel
SMGS		15 000 €
Maître d'œuvre : CAUE	Prestataires des berges	



Obj1 Relier les villes-portes de Clermont Fa08 l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable

Orientations

Aujourd'hui, 95 % des déplacements dans le Grand Site se font en voiture. La liaison en mode doux (sans sa voiture) des villes-portes au Grand Site n'est pas sécurisée pour les habitants. L'accès sans voiture dans le Grand Site réduit l'impact paysager, la pollution et améliore le bilan carbone. Il encourage aussi une découverte plus lente, plus authentique du Grand Site et de l'esprit des lieux. Les villes-portes sont elles-mêmes accessibles depuis les agglomérations en transport en commun de partout en France.

Actions

Aménagements cyclables reliant la ville-porte de Clermont l'Hérault au lac du Salagou



La ville-porte de Lodève au lac du Salagou

- Expertiser les possibilités : diagnostic des solutions techniques

Outils de référence

Schéma cyclable départemental - 2013-2018

Aménagement cyclable entre Clermont l'Hérault et le lac du Salagou - APS Ateliers Sites - 2011

Phasage

Les travaux sont portés par le Département de l'Hérault.

Pour l'aménagement cyclable de Clermont l'Hérault

2016 – Avant-projet (APS et APD)

2017 – finalisation des études : Projet et Document de Consultation des Entreprises (DCE)

2018-2020 – Travaux, sous réserve de disponibilités financières

Résultat attendu en 2020

En 2020, le Grand Site est accessible sans sa voiture depuis la ville-porte de Clermont l'Hérault. Une étude de faisabilité est menée pour la liaison nord avec la ville de Lodève.

Maîtres d'ouvrage présentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Département Aménagement cyclable Clermont l'Hérault - Salagou	Communes Communautés de communes	Travaux TTC : 1 800 000 € + coût entretien annuel à définir
Aménagement cyclable Lodève - Salagou	Pays Etat	Coût de l'étude à définir



Obj1 Promouvoir les itinéraires de vélo de route Fa09 autour du lac



Orientations

Si de nombreux circuits plutôt sportifs pour les VTT existent, on constate un manque d'offre en termes de déplacements sécurisés pour les vélos de route. L'enjeu est de créer et de sécuriser un produit phare pour les familles. Il s'agit d'inciter les visiteurs, en particulier le public familial, à laisser la voiture pour découvrir les paysages du Grand Site en vélo de route à partir des villages ou des pôles d'accueil.

Dans un premier temps, les études porteront sur le tour du lac reliant les trois villages de Liausson, Octon et Celles, et les deux pôles touristiques des berges. L'aménagement cyclable reliant la ville de Clermont l'Hérault au pôle de Clermont rejoindra et alimentera ce tour du lac en vélo.

Les solutions seront trouvées zone par zone pour transformer le « tour du lac en voiture », en « tour du lac à vélo » et relier les autres villages. D'autres produits innovants liés au déplacement doux seront encouragés : calèche, vélo électrique, et bateau électrique sur le lac.

Les véhicules se déplaçant autour du lac restent sur les départementales qui constituent une deuxième couronne motorisée, en retrait des berges, avec des accès simples en étoile aux berges.

Actions

Partage de la chaussée avec les voitures sur les petites routes

Une majeure partie du tour du lac s'effectue en voie partagée sur de petites routes existantes

- Le tronçon reliant le pôle de Clermont aux Plos entre les deux presqu'îles

D156E7 - pôle de Clermont vers les rives de Liausson
voie communale qui remonte jusqu'au village,
voie communale qui redescend vers la presqu'île
D156E6 jusqu'aux Plos
· **D148 - Route des Gués**

Diagnostic des tronçons de voies départementales plus fréquentées et proposition de solutions :

- **RD 148**
section entre le croisement de la route des Gués au niveau du Révérignès, jusqu'à La Grande Baraque ; il s'agit du tronçon le plus roulé
- **RD156**
section entre la sortie du village de Liausson et l'embranchement des presqu'îles
section entre les Plos et l'embranchement vers la roselière

Mise en place d'un balisage / communication

- Formalisation de cet itinéraire : distances, dénivelés, durée, lieux de restauration, de location de vélos...
- Déploiement de petits équipements associés : garages à vélos...
- Développement d'une offre de déplacements doux complémentaire et plurielle, produits innovants : bateaux, équestre, randonnée...
- Communication / marketing

Outils de référence

Déplacement du Grand Site Salagou-Mourèze - 2014
Schéma départemental cyclable - 2013
Le Cœur d'Hérault à vélo Pays Cœur Hérault - 2013

Phasage

Modalités de mise en œuvre et d'entretien

Ce projet est porté par le Département de l'Hérault pour ce qui est du réseau cyclable mis en œuvre sur le réseau routier départemental, en partenariat avec les communes. Son déploiement sur les voies communales sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale. Chaque maître d'ouvrage engagera ensuite les modalités d'entretien propre à son réseau selon des modalités qui pourraient faire l'objet d'un schéma à l'échelle du site.

Le projet est en cours de définition pour une mise en œuvre selon le planning prévisionnel suivant :

RD 148 :

2016 – 2018 : études

2019 – 2020 : travaux à phaser selon le coût de l'opération

RD 156 et voiries communales :

2016 – 2018 : études

2019 - 2020 : travaux (selon disponibilités financières).

2017-2020 : Accompagnement par un projet touristique en lien avec la découverte du site en vélo

Résultat attendu en 2020

En 2020, le Grand Site offre un itinéraire phare autour du lac en vélo pour tous. Grâce à cet itinéraire, les visiteurs peuvent circuler à vélo d'un village à l'autre, d'un pôle à l'autre, découvrir la diversité des paysages, et se restaurer et dormir dans les villages.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Réseau cyclable mis en œuvre sur le réseau routier départemental M.O Département	Pays Etat - Région	2016 – 2018 - études 2019 – 2020 – premières tranches de travaux
Réseau cyclable mis en œuvre sur les voies communales M.O communale (commune de Liausson)		Voie partagée : entre 5 000 et 10 000 € / km
Dév du projet touristique M.O Communautés de communes	Département Hérault Tourisme	Chaussidou : entre 50 000 et 80 000 € / km



Obj1 Valoriser deux itinéraires de découverte Fa10 des paysages en voiture



Orientations

Les visiteurs méconnaissent la qualité patrimoniale de la haute vallée du Salagou. Depuis les routes départementales, ces espaces ouverts donnent à voir et à contempler le paysage, et composent de réels tableaux. Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages ont été identifiés, dotés des panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Actions

Diagnostic – sélection des panoramas à valoriser

- Diagnostic des possibilités d'aménagement en fonction de la qualité des panoramas, d'accès sécurisé, d'espace de parking, d'exigences environnementales.
- Rédaction du programme
En tenant compte des conditions d'entretien – répartition des rôles entre collectivités pour l'entretien : espaces verts, mobiliers,...

Aménagement des haltes panoramiques

- Etudes (esquisse, AVP, APD, dépôt de permis)
- Travaux

Mise en place d'un balisage / communication

- Balisage, signalétique
- Formalisation des deux itinéraires: distances, durée, lieux de restauration, supports de lecture de paysage...
- Communication / marketing

Entretien et intégration paysagère des équipements routiers

- Identifier les ouvrages d'art placés sur les deux itinéraires de découverte
- Mettre en œuvre, le cas échéant, des modalités d'entretien adaptées au site
- Mettre en œuvre, des équipements s'intégrant au mieux aux paysages

Equipements en cohérence avec la politique routière départementale et dans le respect des obligations légales.

Outils de référence

Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages et son guide de recommandations – Syndicat mixte de gestion du Salagou – CAUE - 2010
Politique Route Durable – Département

Phasage

Les travaux sont réalisés par le Département. L'entretien des équipements partagé avec les collectivités locales. Cette action n'a pas commencé, elle est en émergence.

2016 -Confirmer les panoramas à valoriser, poser le diagnostic

2017 -Programme

Etude de faisabilité et planification des investissements

Définition de la stratégie de promotion des panoramas et parcours touristiques (plan de communication)

Plan de gestion et d'entretien

2018 -AVP, APD, dépôt de permis

2019-2020 - Mise en œuvre, travaux

Résultat attendu en 2020

En 2020, deux parcours touristiques de découverte du Grand Site en voiture déconcentrent les visiteurs des berges du lac et du cirque de Mourèze vers les villages, pour leur faire découvrir une plus grande diversité de paysages, à partir de déroulés routiers soignés, valorisant des panoramas extraordinaires et des haltes dans les villages.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Partenaires privilégiés	Coût prévisionnel
Diagnostic et programme SMGS / CAUE		
Planification investissement, AVP-APD, Travaux Volet routier : Département Mobilier : collectivités locales	Commune Communautés de communes Pays Hérault Tourisme Etat	15 000 € / panorama
Entretien Collectivités locales		

2 Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés



Obj2 Réhabiliter le village de Celles au cœur Fa01 d'une vallée vivante



Orientations

Destiné à être submergé à la création du barrage, le village de Celles a été déserté. Aujourd'hui, la commune envisage un nouvel avenir par l'installation d'habitants à l'année. Projet de résilience autour d'un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles se situe au cœur de l'Opération Grand Site.

La commune de Celles est classée dans sa totalité. Elle finalise en 2016 son PLU qui met en avant trois enjeux :

- Assurer la « reliance » d'un territoire disloqué par la création du lac
- Réhabiliter et faire revivre de façon pérenne le bourg
- Etre exemplaire dans la préservation et la valorisation paysagères et environnementales

Actions

- Validation du PLU
- Revitalisation du village
 - raccordement eau potable et assainissement
 - réhabilitation de bâtiments publics
 - nouvelle implantation du parking visiteurs, lien pédestre reliant le village et le Mas de Riri
 - réseaux enfouissement eaux, assainissement, électricité, télécom
 - appel à candidatures : réhabilitation des habitations privées
- Réorganisation des espaces : Hameau des Vailhés, Hameau du Mas de Riri
- Organisation des déplacements et des stationnements et meilleure cohérence entre les différents lieux de vie
- Incitation à l'installation d'activités économiques à l'année pour un rayonnement sur tout le territoire de l'Opération Grand Site tout en évitant la spéculation foncière

Outils de référence

Rapports Hérault Aménagement et Dufoix Arcadi -2005

PADD du PLU -2014

Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP) Additif - Syndicat intercommunal des Eaux du Lodévois (SIEL) - B.E EPUR - sept 2013

Alimentation en eau Potable du village de celles et du camping du mas de Riri – SIEL – B.E GEADT - avril 2016
Statuts de l'association « Vivons Celles »

Phasage

(sous réserve, en attente du phasage final de la DDTM - 2016)

Actions	Date	Coût	Maîtres d'ouvrage
PLU – dont PADDet étude environnementale	2016	70 000 €	Commune de Celles
Planification et étude financière – Montage juridique	2016	Coût à définir	Communauté de communes du Lodévois et Larzac
Raccordement eau potable Celles / Mas de Riri	2016	520 000 €	SIEL
Station d'épuration du village de Celleset réutilisation eaux traitées	2017	450 000 €	Commune de Celles
Maison des entreprises	2017	200 000 €	Commune de Celles
Nouvelle implantation du parking visiteurs etlien pédestre	2020	300 000 € - à définir selon études	Département Commune de Celles
Réseaux enfouissement eaux, assainissement, électricité, télécom	2018		SIEL Hérault Energie France Telecom Commune de Celles
Réhabilitation des maisons	2019		Partenaires privés
Premiers habitants à Celles	septembre 2019		
Voiries (terrestres et lacustres) requalification et végétalisation des abords	2020		

Résultat attendu en 2020

En 2020, le village de Celles est ré-investi par les habitants qui ont réhabilité leurs maisons et créé leurs entreprises. La synergie entre tous les lieux de vie et avec le Grand Site est établie.



Obj2 Appuyer la dynamique villageoise au Fa02 sein du site classé



Orientations

Situés au cœur du site classé, et malgré leur taille réduite, les villages maintiennent un certain niveau de service à la population. Cependant, dans l'ensemble du Grand Site, il reste difficile de bénéficier de services à l'année : hébergement, restauration, animations culturelles et sociales.

L'enjeu est de soutenir les communes qui investissent dans des équipements publics valorisant les paysages et l'histoire du site, dans la réhabilitation de patrimoine bâti, et la programmation d'animations culturelles et sociales (théâtre de verdure, salles de rencontre, résidences d'artistes...).

Actions

Les espaces collectifs d'accueil du public, mairies, écoles, postes, salles polyvalentes, bibliothèques, mais aussi les commerces multiservices sont indispensables au dynamisme local de paysages habités.

Les villages du Grand Site investissent dans des équipements publics :

- théâtre de verdure (Celles, Liausson)
- salle polyvalente (Octon, Mourèze)
- parking résidents en centre village (Mourèze)
- réhabilitation de patrimoine bâti dans le centre village (Mourèze)
- résidences d'artistes (Village des arts à Octon)
- nouvelle mairie (Brénas)

Le Syndicat mixte accompagne ces projets dans la qualité du bâti, en lien avec les paysages et les silhouettes villageoises, et les manifestations culturelles d'envergure régionale : festivals de musique, résidences d'artistes, créations artistiques.

Outils de référence et phasage

Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages du Salagou et Mourèze - 2010
Etudes paysagères des villages d'Octon et de Liausson – B.E Lointier / Gins – juillet 2015
Plan du parking résident de Moureze – B.E « Avril en mai » 2014
Espace public et parking - place haute de Liausson – M.Rouaud architecte – février 2015
Salle de rencontre d'Octon – stade esquisse.
Salle de rencontre de Mourèze – JC Marchal architecte –DCE et permis avril 2016
Nouvelle mairie de Brénas – au stade de programme

Résultat attendu en 2020

En 2020, de nouveaux équipements socio-culturels dynamisent les villages et améliorent la qualité de vie et le lien social dans le Grand Site.

Maîtres d'ouvrage présentis	Maitres d'ouvrages associés	Coût prévisionnel
Communes	SMGS Région -Département FEDER – Pays Cœur Hérault Etat	Espace public – parking de Liausson : 430 000 € Coût salle polyvalente Octon à définir Salle polyvalente Mourèze : 300 000 € Parking résidents Mourèze : 110 000€



Obj2 Un architecte-conseil pour Fa03 accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation



Orientations

L'ensemble du Grand Site est protégé : 97% du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en site classé, 3 % en site inscrit. Depuis 2010 une Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages définit des références en matière de réhabilitation et de construction adaptées aux paysages du Grand Site. Depuis 2009, le Syndicat mixte offre aux pétitionnaires et leurs architectes les services d'un architecte conseil pour les accompagner dans leurs projets.

Les objectifs de la mission sont :

- Offrir un service aux habitants d'un site entièrement classé ou inscrit
- Promouvoir l'émergence de projets de construction et d'aménagement de qualité, en cohérence avec la Charte et ses recommandations
- Généraliser une culture commune de l'architecture et de l'urbanisme dans le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour tous, habitants, élus et services instructeurs

Les trois communautés de communes du Grand Site ont pris la compétence urbanisme. En 2016, elles lancent des PLU intercommunaux qui seront obligatoires en 2020. Par ailleurs, le Pays cœur d'Hérault a lancé un SCOT à l'horizon 2020.

Actions

L'accompagnement des pétitionnaires en amont du dépôt de permis bénéficie d'un fort soutien des services de l'Etat : appui technique de l'inspecteur des sites à la DREAL, de l'UDAP et de la DDTM.

1- Travail en amont de l'instruction (facultatif)

Rencontre avec la mairie

Les particuliers sont reçus en mairie qui examine le projet au regard de son projet communal et de son PLU.

Rencontre avec le service instructeur de la communauté

Pour deux communautés sur trois, conseil sur leur droit à construire.

Offre des services d'un architecte conseil

Ce service est assuré depuis 2009 par le Syndicat mixte. Il est facultatif et ne relève pas de la procédure réglementaire de l'instruction. Il est offert aux habitants et collectivités intervenants sur le site classé. Ce conseil aide à la compréhension et au respect de la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages et contribue ainsi à maintenir la qualité paysagère du Grand Site.

Le plus en amont possible, l'architecte conseil rencontre les particuliers et leurs architectes, les élus, en mairie ou sur le lieu du projet. L'architecte conseil assure des jours de permanences. Il examine les intentions de projet et émet un ensemble de recommandations (avis, croquis...) qu'il consigne dans une fiche-avis que le pétitionnaire peut joindre à la demande de permis.

Organisation de visites de terrain

Un groupe de travail est constitué : il comprend les services de l'Etat (DREAL, UDAP, DDTM ou service instructeur de la communauté de communes), le maire, le Syndicat du Grand Site, le cas échéant le Chambre d'agriculture et la SAFER. Le Syndicat invite le groupe de travail à rencontrer le pétitionnaire et son architecte sur le site de son projet. Il s'agit de rassembler en un même lieu, tous les acteurs amenés à se prononcer sur un dossier, afin d'engager une discussion constructive où toutes les problématiques se croisent et interagissent. L'objectif est de faire avancer des dossiers complexes de manière efficace.

2- Procédure réglementaire d'instruction

Le dossier finalisé est déposé en mairie. Il est alors instruit selon la situation de chaque commune soit par la DDTM, soit par la communauté de communes compétente, soit directement en mairie.

En site classé, les permis de construire, d'aménager ou de démolir relèvent de l'autorisation du Ministre chargé de l'environnement, après examen par la Commission départementale des sites. Les dossiers y sont présentés par la DREAL, avec avis de l'ABF.

En site inscrit, les permis de construire, d'aménager sont soumis à avis simple de l'ABF.

L'avis de l'architecte conseil est un plus, mais n'est pas une pièce obligatoire des dossiers de permis / DP.

Outils de référence

PLUs communaux ou PLUi à venir

Etudes paysagères des villages d'Octon et de Liausson – B.E Lointier / Gins - juillet 2015

Conventions entre le SMGS et l'architecte conseil (CAUE)

Conventions entre communes et communautés pour l'instruction des permis

SCOT du Pays Cœur Hérault - 2020

Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages - 2010

Nancier de couleurs de façades - 2015

Phasage

2016-2020 : PLUi des intercommunalités

2015-2020 : SCOT Pays Cœur d'Hérault

Depuis 2009 : mission de conseil aux habitants sur l'aspect architectural et paysager de leurs projets portée par le Syndicat mixte. En 2015, la mission d'architecte conseil a été confiée au CAUE.

2018 : bilan à mi-parcours du dispositif

Résultat attendu en 2020

En 2020, les habitants et porteurs de projet valorisant le Grand Site continuent de bénéficier des services d'un architecte conseil et des services de l'Etat. Une bonne intégration paysagère des

réhabilitations et constructions maintient la qualité du bâti dans les villages et hameaux du Grand Site.

Les recommandations de la Charte pour la protection et la valorisation des sites inscrits et classés sont intégrées dans les PLUi et le SCOT Cœur d'Hérault.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS	Communes Communautés Etat	2 500 € /an Correspondant au défraiement annuel des déplacements du CAUE



Obj2 Encadrer et accompagner les Fa04 organisateurs de manifestations sportives et culturelles

Orientations

Les grands espaces du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze sont propices à la pratique de loisirs et de sports de nature. De nombreuses structures souhaitent y organiser des manifestations.

Les manifestations sportives de qualité animent et font vivre le site.

Pour éviter une simple « consommation » de la qualité des paysages, il est indispensable d'accompagner et d'encadrer les organisateurs pour :

- Préserver les paysages et la qualité du Grands Site en clarifiant les règles
- Faire participer les acteurs locaux et générer des retombées économiques locales

Actions

- Rédaction, avec les comités et fédérations sportifs d'une charte des éco-manifestations de l'Hérault
- Edition d'un règlement du domaine départemental
- Rédaction d'un guide pour les organisateurs de manifestations

Outils de référence

Règlements des domaines départementaux de Bessilles et Restinclières

Charte des éco-manifestations de l'Hérault (à venir)

Pour exemple : « Charte des manifestations sportives et de pleine nature dans le Grand Site Sainte-Victoire », avec son « Guide à l'intention des organisateurs »

Phasage

2016

Rédaction d'une charte des éco-manifestations de l'Hérault – Maître d'ouvrage : Département

Edition d'un règlement du domaine départemental – Maître d'ouvrage : Département

2017-2020

Adhésion du Grand Site à la charte départementale

Application du règlement du domaine départemental : coordination Syndicat mixte

Rédaction d'un guide pour les organisateurs de manifestations : Maître d'ouvrage : Syndicat mixte

Résultat attendu en 2020

En 2020, les collectivités et l'Etat disposent d'une organisation commune et pérenne pour accueillir, répondre aux demandes et encadrer les manifestations sportives et culturelles dans le Grand Site. Le Grand Site est animé, les paysages préservés.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrages associés	Coût prévisionnel
Département SMGS	Hérault Sport Fédérations sportives Organisateurs de manifestations et d'événementiels Communautés de communes Pays Cœur d'Hérault Etat	



Obj2 Relier les deux lacs d'Avène et du Fa05 Salagou par un sentier pédestre

Orientations

Le Grand Site propose des itinéraires de découverte de paysages grandioses qu'habitants, visiteurs de proximité et touristes éprouvent un plaisir infini à parcourir à pied. En complément de l'offre d'hébergement et de restauration, les loisirs de pleine nature constituent une des principales offres touristique dans le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze.

Le Grand Site est sillonné d'itinéraires de randonnée (PR). La boucle de randonnée du cirque de Mourèze fait état de plus de 30 000 passages par an, soit une des plus grosses fréquentations des PR héraultais derrière le Pic Saint-Loup et les circuits de Saint-Guilhem. Le PR des Vailhés dépasse les 10 000 passages annuels.

Cependant le Grand Site n'est pas relié aux grandes itinérances pédestres de l'Hérault (sentiers de Grande Randonnée - GR).

Pour le maintien de la qualité du site, les pratiques de sports de nature et de pêche doivent être compatibles avec le code de conduite : voitures sur les parkings, ramasser ses déchets, pas de tentes (bivouac toléré, démontage au lever du jour)...

Action

Le sentier des deux lacs propose une itinérance de 60 km sur une dizaine de jours, avec étapes dans les villages. Ce sentier traverse les deux communautés de communes du Grand Orb et du Clermontais, et permettra de relier le Grand Site aux grandes itinérances départementales : Chemin d'Arles (GR 653), Réseau Vert, GR7, GRP du Tour du Larzac Méridional et GRP du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

- Choix des tracés – étude cadastrale – délibérations et autorisations de passage
- Identification des gestionnaires (conventions de passage, entretien ...)
- Balisage et équipements signalétiques en cohérence avec la charte signalétique départementale des sports de nature et la charte du Grand Site
- Concertation avec les hébergeurs et les services annexes (cf. transports de bagages, restaurants...)
- Labellisation
- Communication
- Entretien
- Intégration au PDESI

Outils de référence

Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (PDESI)

Pôle de pleine nature du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont la Communauté de communes du Grand Orb fait partie.

Phasage

A définir

Résultat attendu

En 2020, le sentier de randonnée des deux lacs relie le Grand Site aux grandes itinérances pédestres de l'Hérault. Il étend la fréquentation et les retombées économiques du Grand Site sur les territoires voisins.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Communauté de communes du Grand Orb	Département Comité départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)	A définir
Partenariat avec les communes d'Octon et de Mérifons	Pays Haut Languedoc et Vignoble	



Obj 2 Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Orientations

L'esprit des lieux sera placé au cœur de la démarche de communication : transmettre une identité unique qu'on ne trouve pas ailleurs. Le Syndicat mixte est à la croisée d'une multitude d'informations sur le passé, le présent et l'avenir du site qu'il se doit de partager, en s'appuyant sur l'image et les valeurs du Réseau des Grands Sites de France.

Actions

Renouvellement du logo et du site internet

- Création d'un nouveau logo inspiré du cartouche préconisé par le Réseau des Grands Sites de France
- Création et animation d'un nouveau site internet

Edition et diffusions de supports d'information et d'interprétation

L'esprit des lieux du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze est fondé sur les notions de :

- Une histoire de lutte et d'engagement humain
- Rouge et blanc, une poésie minérale
- Une épaisseur du temps

Afin de donner une homogénéité à l'ensemble des supports, un fil conducteur a été défini, « Hommes et paysages du Grand Site ». Les thématiques prioritaires retenues sont :

- Les paysages et l'esprit des lieux, histoire/barrage
- La géologie et la paléontologie,
- La biodiversité méditerranéenne,
- Le patrimoine agricole.

Les supports utilisés sont :

- Carnets de voyage
- Exposition
- Dépliants thématiques

Animations autour des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Inviter élus, professionnels et associatifs sur le terrain pour confronter les connaissances (géologie, biodiversité, patrimoine culturel...), et pour témoigner de manière sensible sur ces paysages singuliers.

- Ateliers paysage et esprit des lieux
- Sorties découvertes du patrimoine

Outils de référence

Note de méthode pour informer et communiquer sur les Grands Sites – MEDDE – RGSF - 2014

Catalogue des outils de communication des Grands Sites – RGSF - 2015

Charte graphique du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze - déc 2011, revue en 2016

Fil conducteur « des Hommes et des paysages du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze » - 2014

Ligne éditoriale « des paysages et des Hommes du Salagou – Mourèze » - avril 2014

Deux carnets de voyage - 2014

Recensement du patrimoine géologique - 2013

Recensement du patrimoine bâti - 2015

Résultat attendu en 2020

En 2020, grâce à un nouveau site internet et un nouveau logo le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze est mieux connu du grand public.

Le site internet constitue un lieu ressource donnant accès aux patrimoines culturels et naturels, à l'offre touristique, aux études et travaux en cours, à l'esprit des lieux.

Des supports adaptés sont créés et diffusés: carnets de voyage, dépliants thématiques, expositions...

Des sorties découvertes sont régulièrement proposées.

La vision d'un territoire patrimonial, du projet de territoire autour de la qualité des paysages, le rôle du Syndicat mixte et celui de ses membres est mieux partagée avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS	RGSF Département Hérault Tourisme Etat – Région	60 000 €

3 Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques



Obj3 Fa01 Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts

Orientations

Depuis quelques années, l'accompagnement à l'installation de jeunes éleveurs, l'extension des surfaces pâturées et des actions d'ouverture du paysage ont contribué au retour de troupeaux qui redonnent vie et entretiennent les paysages du Grand Site.

Actions

Accompagner les éleveurs pour étendre leurs surfaces de pâturage

- Faciliter l'accès aux terres en friche – contact des propriétaires, sécurisation des conventions de mise à disposition
- Le Département met en place des conventions d'occupation de ses propriétés. Il a par exemple mis à disposition d'un éleveur ovin la presqu'île de Rouens. Ce sont 670 ha, en 2016, qui sont ainsi mis à disposition des éleveurs.

Contractualiser des mesures agro-environnementales avec les éleveurs

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « le Salagou » est constitué de trois mesures destinées aux éleveurs valorisant le débroussaillage et le pâturage sur des milieux de pelouses, de landes et de sous-bois.

Au-delà des mesures agro-environnementales, le Syndicat mixte organise des démonstrations de terrain, et favorise le financement d'investissements pastoraux collectifs (aires d'abreuvement, clôtures).

Chantiers de réouverture de milieux

L'augmentation de la pression des troupeaux lance une dynamique vertueuse : le passage des troupeaux entretient et maintient ouvertes les zones débroussaillées par les chantiers et l'écobuage. Les zones débroussaillées agrandissent le potentiel de pâturage.

- Ecobuage : la gestion pastorale par le feu, bien contrôlée, reste un outil extrêmement efficace de gestion des paysages du Grand Site.
- Chantiers bénévoles : avec des partenaires (chantiers de jeunes internationaux, chantiers d'insertion)

Phasage

Première génération de Contrats agro-environnementaux 2010-2015. Les MAE ont généré 450 000 € de primes aux agriculteurs entre 2010 et 2014

La prochaine génération de MAE entre 2015 et 2020 devrait générer 550 000 € de primes pour les agriculteurs.

Outils de référence

DocobNatura 2000 « Le Salagou » 2010

DocobNatura 2000 « Villeneuve » 2013

Convention triennale de partenariat Etat/Syndicat mixte 2013-2016

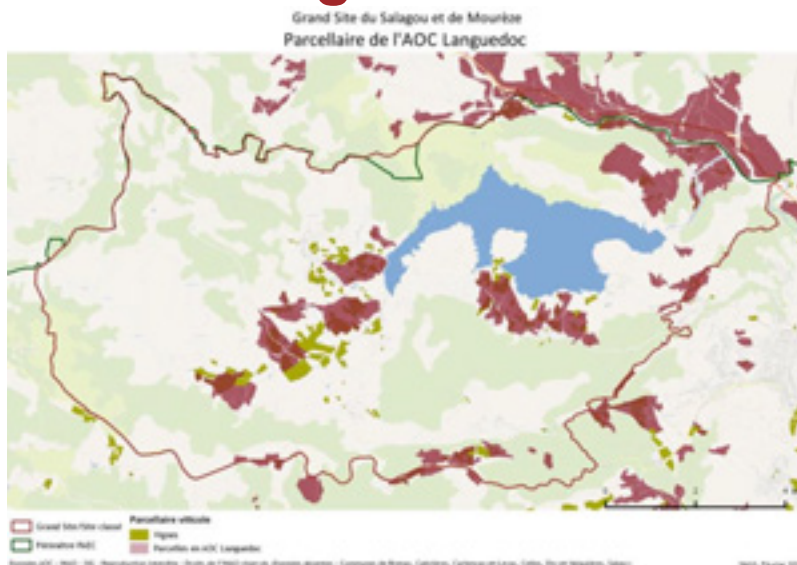
Résultat attendu en 2020

En 2020, la présence renforcée de troupeaux sur les berges du lac et dans les grands paysages dégage des coteaux et des versants oubliés qui soulignent la beauté des paysages. Le renforcement de l'élevage est créateur d'emplois locaux.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS	Chambre d'Agriculture Département Communauté de communes Lodévois et Larzac Région Europe Etat – DREAL - DDTM	Inclus dans Natura 2000 : un poste à 80%



Obj3 Vers un vignoble du Grand Site Fa02



Orientations

Il s'agit de faire progressivement bénéficier le vin du Salagou et de Mourèze de la reconnaissance patrimoniale attachée au site. Les viticulteurs qui s'orientent vers une reconnaissance (AOC ou IGP) expriment toute la diversité et la singularité des paysages et du substrat géologique, et font «déguster» cette histoire aux habitants et aux visiteurs.

Dans le cadre du développement de l'œnotourisme, le label « Vignoble et Découverte » porté par le Pays cœur d'Hérault et les communautés de communes s'attache à :

- Valoriser la qualité paysagère des exploitations viticoles
- Sensibiliser au lien entre vignoble, terroir, géologie et paysage

Actions

Contractualiser des Mesures agro-environnementales avec les viticulteurs

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « le Salagou » est constitué de huit mesures destinées aux viticulteurs pour une réduction ou un arrêt des herbicides, la mise en place de lutte biologique, et un appui à la viticulture biologique avec entretien des haies.

Une mesure concerne spécifiquement les démarches environnementales menées par des collectifs de viticulteurs, notamment les caves coopératives.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Clermontois contractualise avec les viticulteurs pour une réduction d'utilisation de phytosanitaires autour de périmètres de captages d'eau potable. L'enjeu est de conserver la qualité de l'eau potable au sein d'une démarche intitulée « Défi pesticides ».

Utiliser le foncier public comme un levier d'évolution vers un vignoble du Salagou

- Maintenir la vocation viticole du foncier départemental
- Favoriser l'installation de vigneron en production hautement qualitative et biologique

Accompagner le territoire vers une labellisation AOC et/ou IGP

Une partie du parcellaire du Grand Site est reconnu en potentiel « AOC Coteaux du Languedoc » depuis 2012. Il existe aussi une IGP « Coteaux du Salagou ». L'enjeu est d'inciter les exploitants à faire évoluer leurs pratiques vers une production labellisée : limite des quantités produites et sélection des cépages pour l'AOC.

Valoriser la qualité paysagère des exploitations viticoles

Anciennes bergeries, masets, murets, béals, aqueducs, puits, entrée des caves: le bâti agricole fait « patrimoine ».

- Maintien / amélioration de la qualité des abords de parcelles et d'exploitations : renforcement de murets en pierre, mise en valeur de cabanes en pierre sèche (capitelles), d'arbres isolés, entretien de haies...
- Maintien et entretien des friches pour la mosaïque paysagère
- Réhabilitation du patrimoine bâti agricole: sur la base des recensements du patrimoine bâti de chaque commune
- Recherche des outils financiers : aide à l'investissement, filière pierre sèche...

Les interventions de terrain pourront prendre la forme de chantiers collectifs bénévoles.

Intégrer la richesse du patrimoine géologique dans le marketing viticole

- Formations au patrimoine géologique et à l'esprit des lieux
- Production de supports pédagogiques (géologie, terroir et paysages viticoles)
- Accompagnement à la mise en place de cheminements/ sentiers/ panoramas de découverte des vignobles

Outils de référence

DocobNatura 2000 « Le Salagou »- 2010

DocobNatura 2000 « Villeneuve »- 2013

Convention triennale de partenariat Etat/Syndicat mixte- 2013-2016

Stratégie foncière du Département mai 2013

Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « le Salagou - 2015 et 2016-2017.

Dossier de label « Vignoble et découverte » Pays cœur d'Hérault- 2015

Recensement du patrimoine géologique- 2013

Recensements du patrimoine bâti- 2015

Phasage

Première génération de Contrats agro-environnementaux 2010-2015. Les MAE ont généré 450 000 € de primes aux agriculteurs entre 2010 et 2014

La prochaine génération de MAE entre 2015 et 2020 devrait générer 550 000 € de primes pour les agriculteurs.

Résultat attendu en 2020

La production agricole du Grand Site est plus respectueuse de l'environnement : habitats mieux protégés, eau de meilleure qualité. La part de production biologique a progressé.

En 2020, la prise de conscience du lien entre terroir, géologie et paysage a progressé. Un grand vignoble du Salagou et de Mourèze est en émergence. Une partie du patrimoine bâti agricole est réhabilitée, des abords d'exploitations viticoles requalifiés. L'œnotourisme génère de l'emploi et un développement économique durable et non délocalisable sur le territoire.

Maîtres d'ouvrage presentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
SMGS	Viticulteurs Syndicats viticoles Chambre d'Agriculture AOC Languedoc Pays cœur d'Hérault Communautés de communes Département Hérault Tourisme Région Etat -Région - Europe (FEADER)	45 000 € / an (démarche Natura2000)



Obj3 Sauvegarder la dalle de la Lieude

Fa03



Orientations

Sur l'ensemble du Grand Site, des vestiges paléontologiques de l'ère primaire présentent un intérêt international, et particulièrement à la dalle de la Lieude.

La valeur de ce patrimoine est peu appréhendée localement alors qu'il constitue un atout extraordinaire de développement culturel. Un véritable programme de sauvegarde et de valorisation permettrait au grand public de reconnaître les marques du passé – les origines de la vie – dans l'ensemble des paysages. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la reconnaissance de l'esprit des lieux et de la richesse patrimoniale du Grand Site.

La paléontologie, le temps des origines deviendront-ils le cœur du prochain « Grand Site de France » Salagou - Cirque de Mourèze ?

Actions

Anciennement Réserve naturelle volontaire (RNV), puis Réserve naturelle régionale (RNR), la dalle de la Lieude a été déclassée par la Région en septembre 2010, suite au manque de gestion des actuels propriétaires : la Société de Protection de la Nature Languedoc-Roussillon. L'état de dégradation de la dalle n'est pas connu à ce jour.

D'autres témoins géologiques sont présents autour de la dalle.

Acquisition foncière de la dalle

- Diagnostiquer la valeur scientifique de la dalle en fonction des dégradations avérées
- Identifier la valeur scientifique des patrimoines paléontologiques à l'échelle du site classé.

L'acquisition publique constitue un préalable à toute action.

Classement en Réserve naturelle régionale

La signature entre la Région et le gestionnaire, d'un contrat de Réserve naturelle régionale de 5 ans assure les moyens financiers suffisants pour la préservation et la bonne gestion de la Réserve.

Ce contrat détaille :

- Etudes et projets de recherches scientifiques et techniques
- Travaux de restauration et de gestion courante de la réserve
- Surveillance et respect de la réglementation de la réserve,
- Actions d'innovation et d'expérimentation
- Valorisation pédagogique du site et investissements liés à l'accueil du public

Réhabilitation, puis valorisation

Le projet de réhabilitation et de valorisation se fera en lien avec le Musée Fleury de Lodève. Le programme de sensibilisation invitera le grand public à reconnaître de manière plus large les marques du passé dans les paysages du Grand Site.

Outils de référence

Dispositif d'intervention de la Région LR en matière de Réserves Naturelles Régionales (RNR) 2007

Recensement du patrimoine géologique 2013

La paléofaune de vertébrés tétrapodes du Permien supérieur du bassin de Lodève, in PalaeoVertebrata 2000

La Terre avant les dinosaures Sébastien Steyer 2009

Muséographie Musée Fleury de Lodève

Résultat attendu en 2020

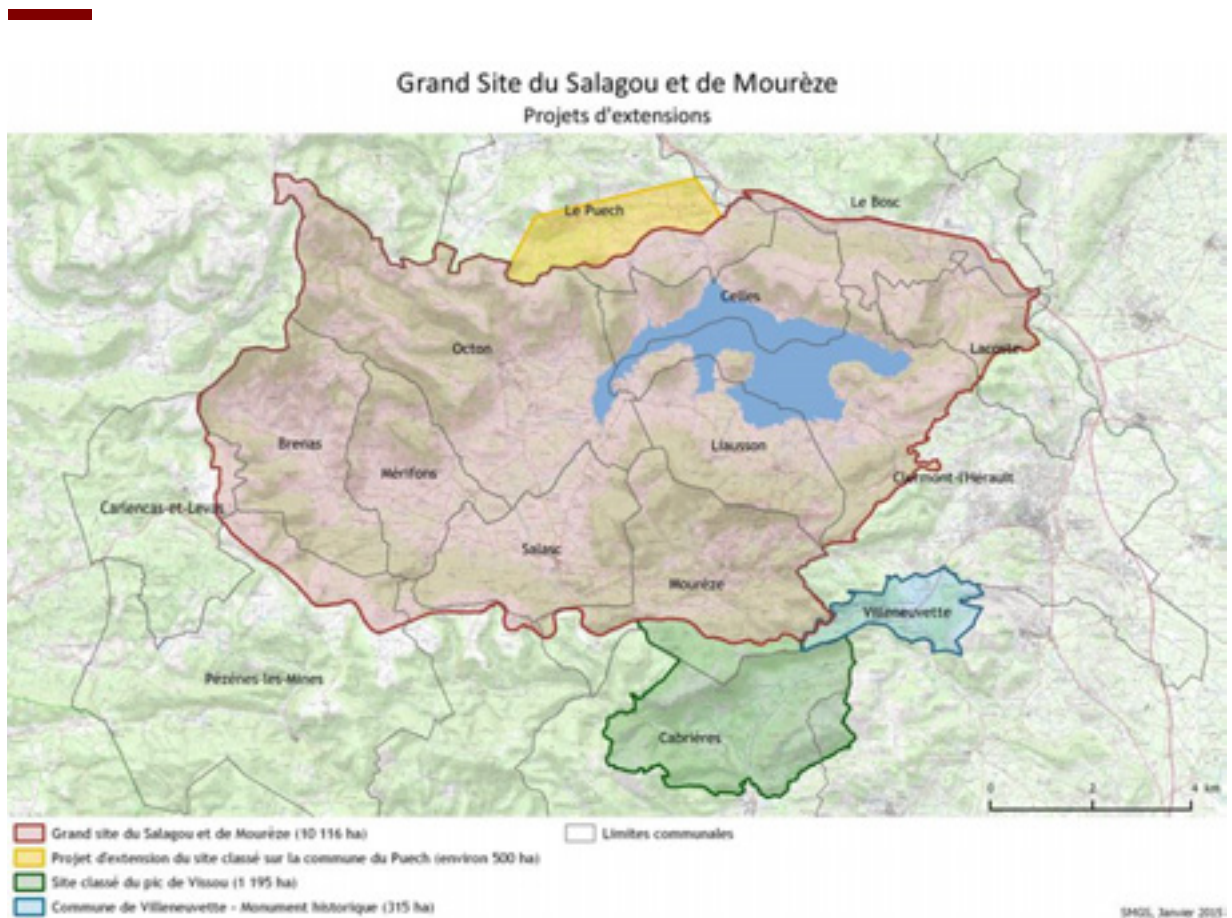
En 2020, les collectivités ont retrouvé la propriété de ce patrimoine paléontologique. Une étude permet de confirmer ou d'infirmer son intérêt scientifique. Un premier projet de valorisation est esquissé.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
A définir	Muséum National d'Histoire Naturelle Musée Fleury de Lodève Région Communautés de communes	A définir

Périmètre



Périm Fa01 Etendre le site classé sur la commune du Puech



Orientations

Le périmètre de classement du site du Salagou-Mourèze s'appuie sur les reliefs qui cernent le lac, puis déborde sur les plateaux et le versant sud de la montagne de Liausson vers le cirque de Mourèze.

Il comprend l'ensemble de la vallée du Salagou. Le périmètre suit une limite artificielle uniquement sur la commune du Puech - limite de la RD 148 - sans coller à la topographie.

La redéfinition du périmètre sur cette commune permettra d'avoir une délimitation cohérente sur tout son pourtour, adaptée aux réalités physiques et paysagères du site.

La commune du Puech a exprimé son souhait d'étendre le site classé sur une partie de sa commune, au nord du site classé.

Actions

Etude : analyse paysagère et patrimoniale

Le cas échéant, proposition de classement

Le cas échéant, classement

Outils de référence

Délibération de la commune du Puech 2 décembre - 2013

Inventaire du patrimoine Le Puech Communauté de communes Lodévois et Larzac - 2014

Recensement du patrimoine bâti - 2015

Phasage

2017 - étude

2018 - proposition de classement

2019 - commission supérieure des sites

Résultat attendu en 2020

En 2020, une étude approfondie de la zone située au nord de la D148E a permis à la Commission supérieure des Sites de statuer sur l'extension du site classé.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Etat	Commune du Puech	



Périm Fa02 Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site



Orientations

Le site classé du pic de Vissou - et la commune de Villeneuve souhaitent intégrer le Grand Site. Deux dossiers seront constitués au cours de l'Opération Grand Site pour appuyer ces demandes. Le territoire élargi à seize communes devrait à terme constituer le périmètre du prochain dossier de demande de label Grand Site de France.

Actions

- Etude : analyses paysagère, patrimoniale et fonctionnelles
- Le cas échéant, intégrer le site classé du pic du Vissou et la commune de Villeneuve dans le projet d'Opération Grand Site.

Outils de référence

Rapport de classement du pic du Vissou – DREAL Oct 1999

Demande d'adhésion de la commune de Cabrières à l'OGS déc 2013 - Délibération du conseil municipal

Argumentaire de la commune de Cabrières pour l'adhésion août 2014

ZPPAUP de Villeneuve – Rapport de présentation – DRAC déc 1992
Demande d'adhésion de la commune de Villeneuve à l'OGS oct 2013 - Délibération du conseil municipal
Argumentaire de la commune de Villeneuve pour l'adhésion août 2014

Intégration du site classé du pic de Vissou et de la commune de Villeneuve dans l'OGS - Comité Syndical –
délibération du 17 octobre 2014

Phasage

2017-2018 – études

2019-2020 – intégration

Résultat attendu en 2020

En 2020, le site classé du pic de Vissou et la commune de Villeneuve ont intégré l'Opération Grand Site.

Maîtres d'ouvrage pressentis	Maîtres d'ouvrage associés / partenaires	Coût prévisionnel
Communauté de communes du Clermontais / SMGS A définir	Etat Communes de Villeneuve et de Cabrières	10 000 €

Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

18 avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault
www.lesalagou.fr - info@lesalagou.fr - 04 67 44 68 86

